

Initiatives ministérielles

tous mes collègues et les ministres qui ont participé aux travaux aujourd'hui afin que nos délibérations avancent rondement.

Nous avons maintenant terminé les travaux que nous avons convenu d'achever avant l'ajournement. C'est donc avec plaisir que je proposerai la motion suivante.

Mais, auparavant, je veux remercier les pages, comme d'autres l'ont déjà fait, de leur contribution et leur adresser mes meilleurs voeux pour les années à venir.

Avec le consentement unanime, je propose donc:

Que la Chambre ne siège pas le 23 juin 1995, pourvu que, aux fins de l'article 28 du Règlement, elle soit réputée avoir siégé et ajourné ses travaux ce jour-là.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président: Au nom de tous les députés, je remercie le personnel qui nous reviendra l'an prochain, mais surtout les pages qui, malheureusement, ne seront plus parmi nous. Comme le secrétaire parlementaire l'a fait, je leur adresse mes meilleurs voeux de succès pour les années à venir. Tous les députés estiment que vous avez fait un excellent travail cette année.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 20 h 30, la Chambre s'ajourne au lundi, 18 septembre 1995.

(La séance est levée à 20 h 27.)